



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU FINISTÈRE

Direction de la coordination
des politiques publiques
et de l'appui territorial
Bureau des installations classées
et des enquêtes publiques

Affaire suivie par : Philippe DHELIN
Tel : 02 98 76 29 01
Courriel : philippe.dhelin@finistere.gouv.fr

Quimper, le

05 OCT. 2018

09 OCT. 2018

MAIRIE DE LOPEREC

Monsieur le Président,

La société SGZ France SAS a sollicité en novembre 2014 pour une durée de cinq ans l'octroi du permis exclusif de recherches de mines dit « Permis Penlan ». Cette demande de permis exclusif de recherche d'or et de substances connexes portait sur une superficie totale de 66 km² et concernait le territoire des communes de BRASPARTS, LOPEREC, PONT-DE-BUIS-LES-QUIMERCH, PLEYBEN et SAINT-SEGAL.

Au terme de l'instruction ministérielle qui a été diligentée sur votre demande, j'ai le regret de vous faire connaître que M. le Ministre de l'Economie et des Finances a par arrêté du 4 septembre dernier dont ci-joint copie, rejeté la demande de permis exclusif de recherches de mines d'or et substances connexes dit « Permis Penlan » présentée par votre société.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Monsieur Christopher SANGSTER
Président de SGZ France SAS
18 rue Jean Mermoz
75008 PARIS

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général


Alain CASTANIER

Copie pour information

- Mme la sous-préfète de Châteaulin
- DREAL Rennes
- MMs les maires de Brasparts, Lopérec
Pont-de-Buis-les-Quimerch, Saint-Segal
- Mme le maire de Pleyben